

ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

sida Question écrite n° 30419

Texte de la question

M. Michel Destot attire l'attention de M. le secrétaire d'Etat à la santé et à l'action sociale sur les difficultés rencontrées par les personnes vivant avec le VIH. Depuis plus de deux ans, les nouveaux traitements du sida permettent un recul sensible de la mortalité chez les personnes séropositives. Cette avancée entraîne une augmentation régulière du nombre de malades vivant avec le VIH, à un niveau jamais atteint en France et dans des conditions fréquentes de grande précarité. Paradoxalement, les associations constatent une nette démobilisation de la société française dans la lutte contre l'épidémie. Aussi, elles dénoncent un manque de moyens humains et financiers qui ne leur permet pas de répondre à une demande accrue de services et d'actions. Comment assurer la prévention du sida et la prise en charge médicale et sociale de ces populations, alors que l'Etat semble réduire sans concertation son financement aux associations auxquelles ces missions avaient été déléguées ? Il est plus que jamais nécessaire de tout mettre en oeuvre pour soutenir le tissu associatif de lutte contre le sida au moment où il est sollicité par un plus grand nombre de personnes en détresse. Enfin, dans ce contexte périlleux, les financements publics aux associations sont désormais versés avec d'importants retards. Une part de ces subventions doit donc couvrir de nouvelles charges financières, plutôt que de soutenir les actions de prévention et d'aide aux personnes touchées par le VIH, tout particulièrement urgentes en cas de grande précarité. Il lui demande donc ce qu'il compte faire pour mettre un terme à ces dysfonctionnements.

Données clés

Auteur: M. Michel Destot

Circonscription: Isère (3e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite Numéro de la question : 30419

Rubrique: Santé

Ministère interrogé : santé et action sociale

Ministère attributaire : santé, famille et personnes handicapées

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 24 mai 1999, page 3082